Entretien

« La torture a fait partie intégrante du système de lutte contre les nationalistes algériens, elle n'a rien d'une bavure »

dimanche 17 février 2013, par PELLETIER Robert, THENAULT Sylvie (Date de rédaction antérieure : 3 janvier 2013).

Historienne spécialiste de la guerre d'Algérie, Sylvie Thénault est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (Flammarion, 2005) et *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie* (La découverte, 2001).

Robert Pelletier – Le voyage de Hollande en Algérie apporte-t-il des modifications sensibles à l'attitude de l'État français par rapport à l'Algérie et à « notre » histoire ?

Sylvie Thénault – Il n'y a pas de rupture réelle car d'autres discours officiels avaient avancé dans le sens de la condamnation de la colonisation – comme celui de l'ambassadeur de France à Sétif en 2005, reconnaissant les massacres de 1945. C'est surtout l'habileté de ce discours qui est remarquable. Tout en prononçant des mots attendus (« reconnaissance », « vérité », « souffrances »…) par ceux qui réclament une condamnation de la colonisation, il tente de ne pas s'aliéner ceux qui, dans la société française, opposent leurs souffrances à celles des Algériens victimes de la colonisation (associations de harkis ou de Français d'Algérie).

Hollande trouve ainsi une solution au dilemme qui jusque-là pesait sur les chefs d'État français : toute condamnation de la colonisation, toute reconnaissance des responsabilités françaises, nécessaires à un rapprochement franco-algérien, étaient contrariées par le fait que, dans la société française, c'était prendre le risque de hérisser ces associations de harkis ou de Français d'Algérie. Le discours est aussi habile en ce qu'il n'oublie pas le présent. Or, aujourd'hui, dans la société algérienne, c'est surtout la situation actuelle du pays qui inquiète.

Le discours est habile, enfin, en ce qu'il cite en référence des personnalités consensuelles et modérées, connues pour leur empathie à l'égard des Algériens sans aller jusqu'à approuver la violence du FLN. Les historiens ont bien reconnu là la patte de leur confrère Benjamin Stora.

Sur « l'affaire Audin », que sait-on aujourd'hui ?

On n'a guère avancé depuis l'époque de la guerre elle-même. Maurice Audin, arrêté par les parachutistes en juin 1957 à Alger, est décédé entre leurs mains, alors qu'il était soumis à la torture. Non seulement les militaires ont prétendu qu'il s'était évadé, mais ils sont allés jusqu'à jouer l'évasion, afin d'avoir des témoins susceptibles de soutenir leur mensonge. C'était compter sans la

pugnacité de sa femme, Josette, qui a remué ciel et terre pour retrouver son mari. à Paris s'était formé un comité Maurice Audin, dont l'historien Pierre Vidal-Naquet était l'éminent représentant, qui a pu démontrer que l'évasion n'était qu'un leurre. Depuis, plus rien. Vidal-Naquet a toujours défendu l'idée qu'Audin avait été étranglé par le lieutenant Charbonnier au cours de l'interrogatoire, mais cette version reste fragile. Très récemment, une journaliste du *Nouvel Observateur*, Nathalie Funès, a trouvé une autre version dans un manuscrit inédit du colonel Godard : Audin aurait été exécuté par un certain Garcet. Cet homme, toujours en vie, a refusé de la rencontrer et de répondre à ses questions. De telle sorte qu'aujourd'hui, Josette Audin et ses enfants ne savent toujours pas ce qui est arrivé à Maurice.

L'hommage rendu par Hollande et les engagements pris répondent-ils aux demandes de la famille, aux questions des historienNEs ?

Les historiens savent l'essentiel : la torture a fait partie intégrante du système de lutte contre les nationalistes algériens, elle n'a rien d'une bavure de la guerre, ni d'une fatalité. Les responsabilités ne sont guère difficiles à établir : le pouvoir politique – le gouvernement du socialiste Guy Mollet, en particulier – a donné aux militaires les pouvoirs de police, c'est-à-dire le pouvoir d'arrêter, d'interroger et de détenir de simples « suspects » ; et ce, légalement, par un décret adopté grâce aux pouvoirs spéciaux qu'il avait obtenus avec les suffrages des députés communistes. Sur ce point, la responsabilité de la gauche est énorme. C'est bien grâce à ces pouvoirs que les parachutistes ont pu, à Alger, arrêter Audin et le détenir au secret et camoufler la vérité sur son sort. Au sein de l'armée, la pratique de la torture a pris une telle ampleur qu'elle ne s'est pas cantonnée aux seuls services spéciaux chargés du renseignement. Des hommes du contingent y ont participé. Tout cela a été établi depuis longtemps, et en grande partie grâce à la consultation des archives de l'armée qui, dans les années 1990, ont été largement ouvertes aux historiens.

Évidemment, les choses sont différentes pour la famille de Maurice Audin : eux sont toujours dans l'attente de savoir la vérité. Le problème est que, à mon avis, on ne trouvera rien de plus dans les archives. Il faut bien comprendre que les archives publiques ne sont que les papiers laissés par les administrations. Supposer que la vérité y figure, c'est penser qu'à l'époque, quelqu'un, dans une administration de l'État, a connu la vérité, l'a consignée par écrit et a conservé cette trace. C'est hautement improbable : il y a eu une instruction judiciaire dont on connaît le dossier, et le juge a buté sur le mur du silence des militaires. Aujourd'hui, il faudrait que ceux qui savent quelque chose et qui sont encore en vie soient obligés de parler. Autant dire qu'il faudrait rouvrir l'enquête et convoquer ces hommes, comme Garcet. Mais alors là, c'est l'amnistie le problème ! Une véritable forteresse juridique qu'il faudrait trouver le moyen d'abattre.

Propos recueillis par Robert Pelletier

P.-S.

* Publié dans : Hebdo Tout est à nous ! 176 (03/01/13).